



ECONOMIE, SOLIDARITÉS

COVID-19 : des mesures de soutien aux commerçants Guérandais

Dans ce contexte de crise sanitaire et de reconfinement, la Ville souhaite soutenir les commerces de proximité et les accompagner au mieux grâce à des solutions innovantes.

Publié le 04 novembre 2020

En effet, compte-tenu du besoin de réactivité pour apporter des solutions aux commerçants, le service Vie Économique de la Ville de Guérande met en place deux initiatives :

• Webinaire :

La Ville organise dès cette semaine un webinaire pour présenter aux commerçants MaVilleMonShopping, une plateforme gratuite pendant le confinement qui permettra aux Guérandais notamment de passer des commandes en ligne. Audrey PERDEREAU, adjointe au Maire à la vie économique, Marine GUILLOT, animatrice e-commerce à la Chambre des Commerces et de l'Industrie Nantes-Saint Nazaire et Audrey RAMBAUD interviendront sur le fonctionnement de cette plateforme et l'accompagnement qui sera proposé pour la mise en place de ce service de vente en ligne.

Si vous êtes commerçants, nous vous invitons vendredi 6 novembre à 9h30 à participer à ce webinaire « MaVilleMonShopping, une solution rapide et efficace pour le click & collect ».

Pour vous inscrire, contacter le service commerce et vie économique à audrey.rambaud@ville-guerande.fr ou au 06 32 66 17 75.

• Page web dédiée :

Une liste non exhaustive des commerces restant actifs [est publiée sur le site de la Ville](#). Les commerçants guérandais qui souhaitent apparaître sur cette page peuvent envoyer un mail à audrey.rambaud@ville-guerande.fr, en indiquant les informations suivantes : Nom de l'enseigne / Activité / Adresse / Courriel / Site web / Réseaux sociaux / Numéro de téléphone / Horaires / Dispositions particulières (livraison, commande avec point de retrait, horaires dédiés, etc.) Cette page permettra aux Guérandais notamment d'identifier les commerces ouverts et de passer des commandes.



HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h